

Convention d'engagement réciproque

(Nom de la paroisse)

Cette convention individuelle s'inscrit dans le processus de sélection des bénévoles de la paroisse (nom de la paroisse).

(La paroisse) s'engage à l'égard de (Nom du bénévole)

- à lui confier les tâches suivantes :
 - (Voir à la concordance avec la description de tâche et ajouter selon les besoins de la paroisse)
- à respecter les horaires et disponibilités convenus :
- à écouter ses suggestions, recommandations, avis, besoins, etc.
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation (défini dans le processus de gestion des bénévoles)
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de la paroisse
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis par le bénévole dans le cadre de ses activités,
- à reconnaître la valeur de sa contribution à la mission de la communauté paroissiale.

La paroisse pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de (nom du bénévole) en respectant, dans toute la mesure du possible, un préavis raisonnable. La cause peut être une modification des besoins de la paroisse ou le non-respect, par le ou la bénévole, des engagements ci-dessous.

(Nom du bénévole) s'engage à l'égard de la paroisse (nom de la paroisse):

- à respecter le fonctionnement de la paroisse et les personnes en autorité,
- à respecter le code d'éthique et le code de conduite que prescrit la paroisse,
- à s'impliquer de son mieux dans les activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues et prévenir l'autorité paroissiale en cas d'impossibilité,
- à participer aux réunions d'information et aux ateliers de formations proposés.

(Nom du bénévole) pourra à tout moment mettre fin à sa collaboration en respectant, dans toute la mesure du possible, un préavis raisonnable.

Signée à le

Responsable paroissial

Nom :Signature :

Bénévole

Nom :Signature :